AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 23° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

CONTRATS DE FORMATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Exercice financier : 2026-2027

Trimestre : Juillet, août et septembre 2026

Nom du fournisseur	Description de la formation	Nombre de participantes ou participants	Date	Lieu	Montant du contrat ($)
Les Ateliers de conversation anglaise	Formation linguistique (anglais)	7	2025-11-04 au 2026-06-16	À distance	4800,00

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.